**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

L’an deux mil vingt le vingt six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe Baguet.

Etaient présents : M. Manuel Victor LOPES, Mme Anne-Elisabeth BOURGUIGNON, Mme Michèle DABEL, M. Maurice DECAT, M. Franck LAUGIER, Mme Laurence DUFIET, Mme Isabelle DAVEAU, M. Laurent BACH, MmeChristelle LESCAT, Mme Caroline MARX, M. Martial QUINTON, Mme Virginie DECAT, Mme Caroline PETEAU.

Absents excusés : Harold Maximo.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Anne-Elisabeth Bourguignon.

Mme Michèle DABEL, conseillère municipale la plus âgée, prend présidence de l’assemblée et déclare la séance ouverte à 20h35.

Mme Anne-Elisabeth BOURUIGNON est nommée secrétaire.

Après demande explicite de Mme DUFIET, Mme DAVEAU et Monsieur DECAT, et compte tenu des conditions sanitaires liées au COVID-19, Mme DABEL, Présidente, déclare que le Conseil Municipal se déroulera à huit clos, sans présence de public.

Concernant les élections du maire et des adjoints, et après en avoir fait appel Mme DABEL désigne Mme Caroline PETEAU et Mme Virginie DECAT, comme assesseurs pour contrôle des votes.

**1/ Election du Maire.**

Mme DABEL demande que les membres se portant candidat au poste de Maire se fassent connaitre.

Mme Christelle LESCAT et M. Christophe BAGUET se portent candidats au poste de Maire.

Mme DABEL invite les membres du Conseil présents de procéder au vote en utilisant le bulletin prévu à cet effet et de le déposer dans l’urne.

A tour de rôle les membres du Conseil présents ont exprimé leur vote.

Les résultats, après dépouillement effectué par Mme PETEAU et Mme DECAT, assesseurs, sont :

Nombre de votants : 14

- M. Christophe BAGUET : 11 voix

- Mme Christelle LESCAT : 3 voix

A la majorité absolue, M. Christophe BAGUET est élu Maire et reprend la Présidence du Conseil Municipal.

**2/ Création des postes et élections des adjoints au Maire**

Sous la Présidence de M. BAGUET, Maire, il est procédé à l’élection des adjoints au Maire.

Le nombre de postes d’adjoints au Maire crées est fixé au nombre de 4.

L’élection se déroulant par scrutin de liste, Monsieur le Maire, demande aux listes composées de se faire connaitre. Deux listes se présentent :

Liste 1 : Mme Laurence DUFIET (tête de liste) Liste 2 : Mme Christelle LESCAT (tête de liste)

 Mme Caroline MARX Mme Caroline PETEAU

 M. Maurice DECAT M. Martial QUINTON

 M. Laurent BACH

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil présents à procéder au vote en utilisant le bulletin prévu à cet effet et de le déposer dans l’urne.

A tour de rôle les membres du Conseil présents ont exprimé leur vote.

Les résultats, après dépouillement effectué par Mme PETEAU et Mme DECAT, assesseurs, sont :

Nombre de votants : 14

- Liste 1 – Tête de liste Mme Laurence DUFIET : 11 voix

- Liste 2 – Tête de liste Mme Christelle LESCAT: 3 voix

A la majorité absolue la liste 1 est élue et Mesdames Laurence DUFIET et Caroline MARX et Messieurs Maurice DECAT et Laurent BACH sont nommés aux postes d’Adjoints au Maire.

Les membres du bureau ont signés chacun leur tour le Procès-verbal de l’élection du Maire et des Adjoints.

**3/ Indemnités du Maire et des Adjoints**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d’indemnités du Maire et des Adjoints en expliquant que la hausse proposée serait une dépense supplémentaire qui pèserait sur le budget communal.

Monsieur le Maire demande aux membres de l’assemblée de se prononcer sur le maintien du taux d’indemnités sans augmentation de taux.

Mme PETEAU demande pourquoi les indemnités ont été mis à l’ordre du jour alors même qu’il y a d’autres sujets à traiter sans véritablement les préciser.

M. BAGUET explique que les indemnités des élus sont versées en même temps que la rémunération du personnel communal et que selon la demande du Trésor Public, dont la commune dépend, les taux d’indemnités devaient être votés dans les meilleurs délais.

Il est procédé au vote :

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme LESCAT, Mme PETEAU, M.QUINTON)

Pour : 11

A la majorité, le taux d’indemnité actuel est maintenu sans augmentation.

Monsieur le Maire proposent aux candidats qui se sont abstenus d’expliciter leurs abstentions si ils le souhaitent.

Monsieur Quinton précise qu’il s’est abstenu n’ayant pas eu d’information préalable à ce vote.

**4/ Délégation de pouvoirs au Maire - Autorisation d’ester en justice**

Mme PETEAU demande pourquoi le principe « d’ester en justice » est compris dans la délibération des pouvoirs du Maire.

M. Bach répond qu’une autorisation d’ester en justice est un pouvoir attribué au Maire par le Conseil Municipal et donc par mesure pratique a proposé à la secrétaire de l’inclure dans une unique délibération comprenant l’ensemble des pouvoirs du Maire. Cela évite d’avoir 2 délibérations distinctes.

Monsieur Le Maire fait lecture à haute voix de la liste des pouvoirs, incluant le pouvoir d’ester en justice, proposée avant délibération.

Il est procédé au vote. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

A l’unanimité, les pouvoirs tels qu’énoncés sont attribués à Monsieur le Maire.

Le Conseil est clos à 21h35.